



ENTRETIEN DE COUPURES DE COMBUSTIBLE PAR LE SYLVOPASTORALISME

Commune de Roquebrune-sur-Argens

APPEL A CANDIDATURE

OBJET

Suite au départ d'un groupement pastoral en place depuis plusieurs années sur les coupures de combustible (objectif de Défense des Forêts Contre l'Incendie) de la commune de Roquebrune-sur-Argens, le SIVOM Pays des Maures, Maître d'ouvrage des travaux DFCI, recherche un nouvel éleveur pour l'entretien de ces derniers **à compter de février 2007**.

PROFIL RECHERCHE

- ✓ Candidat pourvu d'une expérience en élevage et/ou expérience en tant qu'exploitant ou salarié en région méditerranéenne
- ✓ Système d'élevage : ovin ou bovin transhumant
- ✓ Candidat disposant déjà d'un troupeau important (minimum 400 ovins ou 100 bovins)
- ✓ Candidat motivé par la mise en œuvre d'un cahier des charges environnemental dans le cadre d'entretien de coupures stratégiques de Défense des Forêts Contre l'Incendie

OFFRE

- ✓ Entretien des coupures de combustible : Cavalières, Petites Maures et Chemin de Ronde (possibilité d'extension sur les interfaces de la Gaillarde).

Ces sites étaient déjà entretenus jusqu'en 2005 par un groupement pastoral, dans le cadre d'un Contrat Territorial d'Exploitation à vocation DFCI.

- ✓ Foncier maîtrisé par le Maître d'ouvrage (autorisation des propriétaires) mis à disposition de l'éleveur, dans le cadre d'une concession pluriannuelle de pâturage en forêt.

Foncier appartenant à la commune de Roquebrune-sur-Argens, au Conservatoire du Littoral et à des propriétaires privés.

Site inscrit au PIDAF du SIVOM Pays des Maures. Surface de 200 hectares (possibilité d'étendre à 230 hectares) de parcours boisé.

- ✓ Présence de retenues collinaires et points d'eau naturels.
- ✓ Calendrier de pâturage négociable avec les gestionnaires des sites, la période de la chasse au sanglier doit être prise en compte de façon à ne pas générer de conflits.

Possibilité de contractualisation de Mesures Agri-Environnementales (MAE) à vocation DFCI dans les années à venir.

Le SIVOM du Pays des Maures a prévu d'entretenir régulièrement ces sites (débroussaillage et/ou amélioration pastorale).

CONTRAINTES

- ✓ Respect d'un cahier des charges pour l'entretien du site
- ✓ Le pâturage doit se dérouler sous le contrôle du Maître d'ouvrage, qui est responsable vis à vis des propriétaires fonciers.
- ✓ Nécessité d'une concertation étroite avec le Conservatoire du Littoral (qui gère une partie du site), les chasseurs, et les promeneurs
- ✓ Nécessité de conduite du troupeau en parc clôturé avec clôtures démontables (due à la fréquentation du site, la présence de plantations, organisation de manifestations sportives ponctuelles...)
- ✓ Encadrement de l'opération par la commune de Roquebrune-sur-Argens, le SIVOM du Pays des Maures, l'Association des Communes Forestières du Var, le CERPAM et le Conservatoire du Littoral.

CARACTERISTIQUES PASTORALES

Maquis bas à chêne liège

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- ✓ Envoyer une lettre de motivation et une proposition de service basée sur l'expérience acquise, au service forêt du SIVOM Pays des Maures **avant le 1^{er} janvier 2007**.

SIVOM Pays des Maures – Service Forêt
Bâtiment le grand Sud
Rue Blaise Pascal
83310 COGOLIN

- ✓ Possibilité de visite préalable des sites en s'adressant à l'Association des Communes Forestières du Var qui vous transmettra les cartes terrain nécessaires :
Contactez **Stéphanie VINÇON – Tel : 06 29 43 50 85**
- ✓ Suite à la présélection des dossiers, une Commission de recrutement se réunira fin janvier 2007.